

Republic of Rwanda



Ministry of Education



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



African Union

Conférence Régionale Ministérielle sur l'Éducation Post-2015 en Afrique Subsaharienne

Kigali, Rwanda 9-11 Février 2015

Projet de déclaration (Déclaration de Kigali)

Préambule

1. Nous, Ministres d'éducation de l'Afrique Subsaharienne (ASS), dont des représentants des ministres de l'Afrique du Nord, hauts représentants des gouvernements, agences des Nations Unies et multilatérales, représentants d'organisations de la société civile, partenaires au développement, universitaires, organisations d'enseignants, associations de parents, représentants de la jeunesse et journalistes, réunis à Kigali du 9 au 11 février 2015, remercions son Excellence, le Président Paul Kagame, le gouvernement et le peuple du Rwanda pour l'accueil de cette conférence et leur chaleureuse hospitalité.
2. S'inspirant des évaluations des réalisations et défis de la mise en œuvre de l'EPT et de la Seconde Décennie de l'Éducation pour l'Afrique, nous avons noté les dynamiques inégales de progrès à travers le continent. Compte tenu des agendas d'éducation inachevés, il est nécessaire de revisiter nos priorités, stratégies et cibles pour le post-2015 dans un contexte de nouvelles perspectives et de défis émergents.
3. Renseignés par les conclusions des consultations déjà tenues sur l'agenda d'éducation post-2015, dont : l'accord de Mascate, le document final du Groupe de Travail Ouvert (GTO) sur les Objectifs de Développement Durable de l'Assemblée Générale des Nations Unies, la Position Africaine Commune sur le post-2015 et l'Agenda 2063 pour l'Afrique, et les revues nationales de l'EPT et les initiatives telles que la *Grande Poussée* de l'EPT, et l'évaluation à mi-parcours de

la seconde décennie pour l'Education en Afrique (SDEA) termes nous endossons l'objectif général d'« Assurer une éducation équitable, inclusive et de qualité et un apprentissage tout au long de la vie pour tous » et adoptons la présente déclaration.

Perspectives de l'Afrique Subsaharienne sur l'agenda de l'éducation post-2015

4. Nous réaffirmons notre engagement pour la poursuite d'une éducation de qualité et tout au long de la vie comme un droit de l'homme fondamental et un impératif pour le développement durable, qui doit être garanti sans équivoque à chaque enfant, jeune et adulte. Compte tenu des progrès réalisés, des défis persistants et des problématiques émergentes de développement, nous sommes résolus à construire de nouveaux paradigmes d'éducation pour le renforcement des capacités humaines pour une croissance inclusive, la création de richesse et la paix et la sécurité, afin de récolter les fruits du dividende démographique de l'ASS.
5. Reconnaisant les progrès appréciables en éducation sur les dernières 25 années, nous regrettons également que la plupart des pays n'ont pas atteint les objectifs et cibles de l'EPT et de la Seconde Décennie de l'Éducation pour l'Afrique : le taux d'accès au primaire est de 94% alors que l'achèvement n'est que de 47% ; 28% au premier cycle du secondaire et 19% au second cycle du secondaire. Le taux d'inscription dans l'EFTP est de 8% tandis que 217 étudiant pour 100000 habitants accèdent à l'enseignement supérieur ; et le taux d'alphabétisation des adultes est de Nous appelons donc à la reconsidération des politiques, stratégies et à la définition de cibles pour répondre aux nouvelles priorités dans le contexte africain, recoupant tous les niveaux d'éducation, à travers une approche intégrée qui favorise le développement durable. Ceci requerra de porter une attention particulière à la qualité, à l'équité, à l'égalité de genre et à l'inclusion, aux enseignants, au développement des compétences, à la gouvernance et au leadership, à l'innovation, à la coopération régionale et au financement, pour réaliser une avancée décisive afin d'atteindre la vision africaine de paix, de prospérité et d'intégration.

6. Domaines d'action prioritaires au niveau régional

6.1 Accès équitable et inclusif pour tous

Reconnaisant le droit d'accéder à une éducation équitable, inclusive et de qualité, nous réaffirmons notre engagement à assurer que chaque enfant, jeune et adulte, y compris ceux des groupes les plus défavorisés, complète une éducation de qualité, de l'Education et la Protection de la Petite Enfance à l'enseignement supérieur, et complète au minimum un enseignement secondaire gratuit et obligatoire.

Nous nous engageons en faveur d'une approche intégrée pour l'EPPE, qui requière une collaboration entre tous les ministères concernés, et notamment ceux en charge de la planification, de l'éducation, de la santé, de la nutrition, de l'eau et de l'assainissement, du bien-être et de la sécurité sociale, afin d'établir des bases solides pour chaque enfant.

6.2 Inclusion, Equite egalite de Genre

L'exclusion et les discriminations, les disparités et inégalités dans l'accès à et l'achèvement de l'éducation ainsi que relativement aux cycles, processus et résultats d'apprentissage restent un défi permanent en Afrique. Aussi, nous nous engageons à éliminer toute forme d'exclusion et d'inégalité dans et à travers l'éducation. Pour assurer l'inclusion et l'équité, nous nous engageons à mettre la priorité sur les besoins des plus vulnérables et des groupes les plus défavorisés et les exclus des systèmes scolaires de la société à travers des actions politiques ciblées afin de s'assurer que tous les enfants, jeunes et adultes, aussi bien les filles que les garçons, les hommes et les femmes, particulièrement ont accès à et achèvent une éducation de qualité, de même qu'ils peuvent entièrement réaliser leur potentiel.

Nous reconnaissons l'importance de l'égalité de genre et de l'autonomisation des femmes en matière de développement durable, celle de la question de la violence à l'encontre des filles et femmes dans les établissements scolaires de même que l'importance de l'alphabétisation des mères pour promouvoir la scolarisation des filles et enfin la prégnance du phénomène de femmes analphabètes.

Nous nous engageons à appuyer des politiques et planifications sensibles au genre, à introduire les questions de genre dans la formation des enseignants, à stopper la violence contre les filles, combattre les grossesses non désirées et les mariages précoces, réduire les comportements sexuels à risque et le VIH/SIDA par des programmes d'éducation sexuelle et de santé reproductive appropriée aux différents âges. Nous nous engageons par ailleurs à combattre les pratiques culturelles néfastes, à s'assurer que les filles restent à l'école jusqu'à l'université, facilité en cela par des programmes de nutrition et alimentation scolaire, la prise en charge des questions sanitaires, de santé, la disponibilité d'écoles secondaires de proximité ainsi que l'octroi de bourses. Il est par ailleurs de s'engager à lier les programmes d'alphabétisation des femmes avec les droits des femmes, les questions de leadership, de santé de nutrition, de paix et sécurité, de compétences entrepreneuriales, etc. tout en veillant à ce que l'environnement d'apprentissage soit sensible au genre.

6.3 Les enseignants et l'enseignement

Reconnaissant l'impact de la qualité des enseignants sur l'équité et les résultats d'apprentissage, et prenant note du manque d'enseignants formés et qualifiés, des faibles statuts et motivation, et des standards souvent faibles en matière de cadres de formation, d'appui et de certification, nous affirmons le besoin de politiques enseignantes holistiques, et appelons à une action concertée pour augmenter les investissements pour le recrutement, la formation, l'affectation, la gestion, l'évaluation et le développement professionnel continu et le bien-être social accru des enseignants à tous les niveaux d'enseignement, aussi bien formel que non-formel. Les actions devront aussi inclure l'établissement de cadres nationaux et régionaux de certification des enseignants, et de mécanismes appropriés pour faciliter la mobilité régionale.

En référence a la décision du sommet des chefs d'Etats et de Gouvernements de Malabo appelant à une étude sur la formation, la vie et les conditions des enseignants en Afrique, nous invitons les décideurs politiques, organisations d'enseignants et parties prenantes de l'éducation à s'engager dans un dialogue social permanent et constructif, pour améliorer les conditions de travail des enseignants, renforcer la responsabilité partagée

et promouvoir des environnements d'apprentissage sûrs, paisibles et productifs. Nous encourageons par ailleurs l'innovation dans l'éducation des enseignants et dans les pratiques pédagogiques, dont l'usage des Technologies de l'Information et de la communication (TIC).

6.4 Qualité de l'éducation et résultats d'apprentissage

Nous reconnaissons que la qualité de l'éducation est une question d'urgence pour l'Afrique. Notant que la qualité de l'éducation et de l'apprentissage est déterminée par des intrants, des processus et des résultats, nous nous engageons à mettre en place des politiques, des cadres législatifs et des stratégies aux niveaux national et régional pour a) fournir des ressources suffisantes avec des matériels d'enseignement et d'apprentissage accessibles à tous ; b) définir des normes et réviser les curricula pour s'assurer de leur adéquation avec le contexte, les valeurs, les cultures africaines et les savoirs endogènes et sensibles au genre c) Promouvoir l'utilisation des langues africaines et le multilinguisme à tous les niveaux en définissant différents modes d'apprentissage ; d) développer des mécanismes pertinents pour évaluer les résultats d'apprentissage à tous les niveaux y compris le non formel et l'alphabétisation e) entreprendre des approches innovantes en utilisant notamment les TICs ; f) Continuer à renforcer le leadership et la gouvernance au sein des écoles à travers une plus grande implication des communautés notamment celle des jeunes dans la gestion des écoles ; et g) s'assurer que l'environnement d'apprentissage est sécurisé, sans violence, inclusif et sensible au genre.

6.5 Science, technologie et développement des compétences

Reconnaissant l'importance de la science, de la technologie et du développement des compétences pour l'innovation, la créativité, l'entrepreneuriat et l'insertion professionnelle, qui sont clés pour le développement social et la croissance économique inclusive, nous affirmons notre engagement à renforcer les politiques et cadres réglementaires, programmes et structures pour améliorer l'accès à la science, à la technologie et au développement des compétences à tous les niveaux d'enseignement, avec une emphase particulière sur la jeunesse, les filles et les groupes marginalisés. Nous félicitons les Chefs d'Etats et de Gouvernement pour l'adoption de la stratégie pour les Sciences, la technologie et l'innovation (STISA2024) et la stratégie continentale pour l'EFTP ainsi que pour l'appel lancé à tous les Etats Membres pour la ratification et la mise en œuvre de la convention révisée d'Arusha.

Reconnaissant l'importance des systèmes endogènes de connaissances, nous nous engageons à la promotion et l'inclusion du développement, de l'usage et de la dissémination des sciences endogènes dans les systèmes éducatifs.

Nous appelons donc à : (a) renforcer la recherche, l'enseignement et l'apprentissage des sciences, technologies, ingénierie et mathématiques, à tous les niveaux d'enseignement, aussi bien dans l'éducation formelle, non-formelle et informelle, avec des liens dynamiques vers les secteurs sociaux, productifs et de services ; (b) la transformation holistique des systèmes d'EFTP et d'enseignement supérieur, en se focalisant sur la qualité, la coopération régionale sur des programmes communs, la reconnaissance et le transfert de crédits et la flexibilité de l'accès des étudiants au monde du travail et leur reprise de l'éducation ; (c) la reconnaissance des compétences et des acquis

apprentissage préalablement acquis en dehors du système formel ; (d) transformer l'enseignement supérieur pour augmenter le nombre et la qualité des diplômés des sciences et technologies, et travailler étroitement avec les entreprises du secteur privé pour renforcer la pertinence des programmes avec les stratégies de développement de nos pays ; (e) développer des mécanismes d'assurance qualité et de suivi des progrès au niveau national et régional ; et (f) renforcer les systèmes d'information du marché du travail (SIMT) liés aux plans nationaux de développement des ressources humaines.

6.6 Education pour le Développement Durable et à la Citoyenneté Mondiale (EDD-ECM)

Nous reconnaissons vivre dans un monde de plus en plus globalisé et interconnecté confronté à des questions humaines et environnementales sources de tensions émergentes et qui requièrent une plus grande coopération entre humains et l'être humain et la nature. Nous reconnaissons de plus l'importance d'une citoyenneté mondiale dans la promotion des valeurs, attitudes, et des compétences nécessaires pour un monde plus paisible, juste, inclusif et harmonieux. Aussi, nous décidons d'institutionnaliser l'éducation au développement durable et à la citoyenneté mondiale dans l'éducation formelle, non formelle et informelle notamment par : a) la promotion d'une approche humanisme de l'éducation (l'esprit Ubuntu) qui renforcent entre autre le respect de soi, des autres et de la planète b) la mise à contribution de toutes les parties prenantes pour faire la promotion de l'agenda du développement durable et à la citoyenneté mondiale c) l'utilisation de protocoles régionaux existants ou d'initiatives régionales en cours pour faire la promotion de l'agenda en matière de EDD-ECM d) l'intégration de composantes EDD-ECM dans toutes les disciplines et à tous les niveaux de l'éducation.

6.7 Alphabétisation des Jeunes et des Adultes, compétences pour la Vie et le Travail

Nous reconnaissons le nombre important de jeunes comme un levier pour la transformation de l'Afrique. Notons le niveau élevé d'analphabétisme, particulièrement chez les filles et les femmes, le nombre d'enfants et de jeunes exclus du système scolaire, nous sommes déterminés à assurer que tous les jeunes et adultes notamment les femmes aient accès à des opportunités d'apprentissage tout au long de la vie et à des programmes d'alphabétisation fonctionnelle et acquièrent les compétences requises pour la vie et le travail.

Nous nous engageons à rendre effective l'utilisation de la langue maternelle avant le passage à toute autre langue nationale ou internationale dans les programmes d'alphabétisation. Nous lançons un appel également pour la promotion de programmes d'alphabétisation dans les lieux de travail.

6.8 Financement, Gouvernance et Partenariats

Nous affirmons que les gouvernements sont responsables au premier chef du financement efficace, équitable et durable de l'éducation. Reconnaisant l'investissement financier limité dans l'éducation de même que la faiblesse de la gouvernance et des structures administratives des systèmes éducatifs, nous sommes fortement engagées à renforcer la gouvernance et à augmenter les ressources domestiques allouées ainsi que la mobilisation de ressources internes. Ce faisant, nous nous engageons à cibler les sous-secteurs sous-financés, notamment entre autre, l'EPPE, l'alphabétisation des jeunes et

adultes, l'EFTP et l'enseignement supérieur. Nous recommandons le respect des cadres indicatifs internationaux demandant d'allouer au moins 6% du PIB ou 20% des dépenses publiques au secteur l'éducation l'utilisation efficiente et equitable des ressources cibles.

Nous reconnaissons la contribution du Partenariat Mondial pour l'Education dans le domaine de combler les gaps financiers et en appelons à eux pour élargir les domaines appuyés afin d'atteindre les objectifs post 2015 en éducation. Nous en appelons de plus aux partenaires au développement à se réengager à augmenter, mieux cibler et coordonner l'aide officielle au développement en congruence avec les priorités et plans nationaux et régionaux en éducation.

Nous endossons des systèmes de gouvernance ouverts et transparents relativement au suivi budgétaire, au reportage et à reddition de comptes pour un usage coût-efficace des ressources.

Nous appelons au renforcement du rôle des parlementaires dans l'assurance de l'allocation budgétaire adéquate en faveur de l'Education.

Nous nous engageons à renforcer les Systèmes d'Information et de Gestion de l'Education (SIGE) en Afrique pour la collecte des données de qualité aux niveaux national, sous régional et régional pour un suivi et une évaluation des objectifs et des cibles des systèmes d'éducation.

6.9 Education en Situations de crise

Les conflits, les crises, les catastrophes naturelles, les attaques terroristes et les pandémies comme le VIH/SIDA et Ebola sont des défis majeurs pour l'éducation dans la région.

Nous soulignons l'importance de maintenir l'éducation pendant les phases d'urgence, de conflit et de post-conflits et pour la reconstruction. Nous reconnaissons le rôle important que joue l'éducation dans la prévention des conflits, des crises, des catastrophes et comme réponse aux besoins des déplacés. C'est pourquoi nous nous engageons à protéger les personnels de l'Education, les élèves et les infrastructures dans les périodes de conflit, développer pour l'éducation des plans de préparation et de réponse aux situations d'urgence, et également promouvoir une éducation pour une culture de la paix et de la non-violence ainsi que le dialogue et la compréhension interculturels.

Nous nous engageons à inclure l'évaluation des risques et la planification dans les politiques éducatives, dans les plans et budgets sectoriels, pour répondre aux besoins éducatifs des enfants, des jeunes et des adultes affectes par des désastres, conflits, les épidémies, y compris les populations déplacées et les refugies. Nous nous engageons à planifier et à financer les services d'éducation dans les crises continues.

Nous nous engageons à développer des systèmes et à assurer le renforcement des capacités sur la réduction des risques de désastres, la résilience, et l'éducation a la paix. Nous exhortons de sécuriser le financement pluriannuel pour établir des lignes budgétaires en réponse aux crises

7. Vers le Forum Mondial de l'Education 2015 et au-delà

7.1 Nous demandons aux Gouvernements, aux agences des Nations Unies concernées, aux partenaires au développement, aux organisations de la société civile, aux représentants des jeunes et au secteur privé sous le leadership de l'UNESCO et de l'Union Africaine de maintenir les dynamiques pour finaliser un cadre d'action compréhensif et bien coordonné de l'agenda post-2015 de éducation

7.2 Nous nous engageons à porter le plaidoyer et à continuer la négociation dans la promotion du futur l'agenda de l'éducation éducation agenda dans tous les fora a venir afin de déterminer les priorités pour le prochain agenda de développent au niveau global. Nous allons continuer à nous assurer que les objectifs et cibles sont intègres et occupant une place de choix dans l'agenda 2063, l'Afrique que nous voulons et la position commune de l'Afrique sur le post 2015.

7.3 Nous recommandons que l'UNESCO continue d'assurer la coordination et le suivi de la mise en oeuvre de l'agenda future de l'éducation après l'adoption au sommet international de septembre 2015 et a tous les niveaux.

7.4